

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 4 avril 2024

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le
ID : 076-257604512-20240404-D2024_07-DE

N° ordre de passage : 7
N° annuel : D2024-07

Mise en ligne le 9/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle municipale de Fontaine le Dun, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 31
votants : 31

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Benoit LIEURY, M. Jean Pierre CANU, M. Luc CLAEYSSENS, M. Alain COUROYER, M. Joel DESCHAMPS, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Stéphane FOLLIN, M. Noel GODEFROY, M. Denis GUEDIN, M. Jean-Baptiste PAUMELLE, M. Sébastien EMO, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean-Paul RENAUX, M. Bernard TAILLEUX, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Laurent BOUDIN, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Christophe MARET, M. Pierre-Yves MENAGER, M. Didier BELLIERE (2), Mme Josiane CERVEAU, M. Claude ROUSSIGNOL, M. Francis TRUPTIL, M. Hervé LECLERQ

Absents : M. Daniel LEGROS, M. Grégory BAR, M. Pascal CAPRON, M. Etienne LARDANS, M. Christian LEROUX, M. Philippe COTE, M. Ludovic HOUX, M. Alexandre TERRIER, M. Gérard TIERCELIN

Excusés : M. Jean Christophe DALLE, Mme Martine PORET, Mme ROUSSEL Mathilde, Mme Magalie WENDLING

Date de convocation :
26/03/2024

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean Pierre CANU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

PROGRAMMATION AGRICOLE ET BASSIN VERSANT 2024

Une commission conjointe « bassin versant & agriculture » s'est réunie le jeudi 21 mars 2024 pour établir la programmation 2024. Ont été présentés :

- les évènements climatiques importants de 2023 et leurs conséquences,
- le bilan des actions agricoles, notamment les travaux de renforcement des trames verte et bleue (haies et mares),
- la programmation 2024 établie par la commission, avec notamment la poursuite des actions en faveur des haies et mares, un important budget consacré à l'entretien exceptionnel des ouvrages.

La programmation est récapitulée dans le tableau suivant :

BV/HD	Ouvrage /secteur	Type d'intervention	FCT 2024	INVT 2024	REPORT 2023	Compte
EMPRUNT						
		Ts emprunts	15 500,00 €	36 500,00 €		66111/6615/1641/16818
ETUDES						
BV		Report études en cours			10 000,00 €	2031
BV	Silleron	levés topos aval mare		3 000,00 €		2031
BV	Silleron	Maitrise d'oeuvre aménagement aval mare		2 000,00 €		2031
BV	Silleron	Frais d'insertion		1 500,00 €		2033
TOTAL ETUDES					16 500,00 €	
TRAVAUX						
BV	Veules Camping	Travaux + Moe + Géomètre			131 900,00 €	2128
BV	Silleron Mare aval	Travaux		14 750,00 €		2128
HD		Fournitures de plants		4 000,00 €		2121
HD		Travaux Appel à projets TVTB 2023-25		100 000,00 €	75 000,00 €	4581/4582
		<i>dont participation SMBV travaux haies</i>		28 650,00 €		204
TOTAL TRAVAUX					325 650,00 €	
ENTRETIEN						
BV	Tous	Entretien/ location machine	2 500,00 €			611
BV	Ouvrages prioritaires	Travaux de curage	24 500,00 €			61521
TOTAL ENTRETIEN					27 000,00 €	

Il est procédé au vote à 18h40.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, **approuve la programmation agricole et bassin versant 2024.**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 076-257604512-20240404-D2024_07-DE

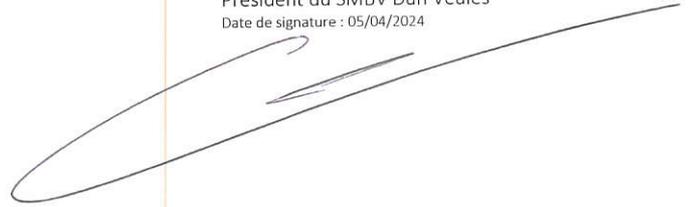
Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Jean-Pierre CANU,
Le secrétaire de séance,
Date de signature : 05/04/2024



Philippe DUFOUR,
Président du SMBV Dun Veules
Date de signature : 05/04/2024



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr